

Document 3 – à compléter par les familles qui souhaitent mettre en œuvre le prélèvement automatique pour le règlement des factures ou pour les familles qui bénéficient déjà du prélèvement automatique, en cas de changement de domiciliation bancaire.

Service de Gestion Comptable
de Thiers

MANDAT DE PRELEVEMENT – SEPA

Services A.L.S.H du S.I.BO.VA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : (A) le Syndicat Intercommunal Bouzel-Vassel (S.I.BO.VA) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du S.I.BO.VA. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Désignation du créancier

Identifiant SEPA :
FR40ZZZ582745

Adresse :
S.I.BO.VA
1 Place de la Mairie
63910 BOUZEL



- Remplir toutes les parties grisées
- Joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale
- Remettre ce document au secrétariat du S.I.BO.VA - Mairie de BOUZEL.

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom, prénom :

Adresse :Code postal :

Ville : Pays :

Désignation du compte à débiter

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IBAN-Numéro d'identification international du compte bancaire

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC-Code international d'identification de votre banque

Paiement récurrent/répétitif ou ponctuel

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part, à notifier en temps voulu au créancier.

Fait à le

SIGNATURE du/des titulaire(s) à débiter :

Rappel : en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le S.I.BO.VA. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le S.I.BO.VA.

Loi Informatique & Liberté - Conformément aux obligations du **Règlement Général sur la Protection des Données** (nouvelle réglementation européenne en vigueur au 25 mai 2018), les données personnelles que vous nous communiquez ne seront utilisées que dans le cadre du service. Les données ne seront pas utilisées à des fins sortant du cadre du service demandé. Les informations recueillies par le biais de cet imprimé sont obligatoires elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à des fins d'encadrement et de gestion administrative. Les destinataires des données sont le cas échéant la Direction Générale des Finances Publiques, l'établissement bancaire concerné. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent.